



COMMUNIQUE DE PRESSE

Émoluments des députés nationaux : Le CNPAV constate que les propos du Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Vital Kamerhe, ne sont ni conformes à la loi des finances 2024 ni aux pratiques de paiement d'autres avantages aux parlementaires congolais.

Kinshasa, le 17 Juin 2024 - La Coalition Congo N'est Pas à Vendre (CNPAV) qui suit de près la problématique du train de vie exorbitant des institutions publiques de la RDC, constate que [la loi de finances 2024](#), section 16 fixe les émoluments mensuels d'un député national à 23,4 millions de FC, soit 9.361 USD. Ces montants ne concernent pas les autres avantages et primes dont bénéficient les députés nationaux.

Ces chiffres contredisent [le montant de 5000 USD \(14 millions FC\) annoncé le 15 juin dernier par le Président de l'Assemblée nationale.](#)

Pour baisser ces émoluments, il faut un collectif budgétaire, qui n'est pas encore initié par le gouvernement ni voté par le parlement. Le CNPAV attend l'effectivité de la baisse du train de vie de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Gouvernement et de la Présidence à travers des textes légaux, dont la loi des finances rectificative.

Le CNPAV fustige également les menaces et intimidations proférées par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Vital Kamerhe, à l'endroit des acteurs de la société civile qui font leur travail de contrôle citoyen de l'action publique.

Le CNPAV rappelle que les menaces et entraves au travail des acteurs de la société, des défenseurs des droits humains, des journalistes et autres activistes se sont intensifiés à travers les arrestations arbitraires en RDC et appelle le gouvernement congolais à assurer la protection de tous ces acteurs sociaux et garantir l'espace civique pour l'expression de toutes les opinions.

Contacts Media :

Jean Claude Mputu : +32 498 38 11 39

Valery Madianga : +243840620956

Dirk Shaka : +243998855781

Adresse électronique : corruptiontuerdc@gmail.com